



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY

☎ 03.22.41.20.20
☎ 03.22.41.20.64

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

16 septembre 2010

19 HEURES 30 à Conty

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Date d'affichage : 17 septembre 2010

Etaient présents tous les membres en exercice

Exceptés Monsieur Vorbeck Jean-Paul absent excusé et Monsieur Boulanger Ludovic, Mesdames Fournier-Frère Sylvie et Queval Martine, absents non excusés.

Madame Clarisse VAN OOTEGHEM est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 21 juin 2010 est conforme à ce qui a été dit. A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

A l'ordre du jour :

1. dissolution du syndicat scolaire de la Selle et Evoissons et transfert du personnel et des contrats techniques
2. réorganisation du personnel pour le scolaire et périscolaire à Conty
3. choix du maître d'œuvre pour la création d'une cantine et d'un accueil périscolaire à Namps-Maisnil
4. ZAC du Bosquel : indemnité d'allongement de parcours pour les exploitants agricoles
5. diverses délibérations
6. questions diverses

Le Président précise que le conseil communautaire n'a pas été précédé d'une réunion de Bureau car le conseil est essentiellement consacré à la reprise du syndicat scolaire de Conty et ce sujet est déjà bien connu.

I – Dissolution du syndicat scolaire de la Selle et des Evoissons et transfert du personnel et des contrats

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Syndicat Scolaire Selles et Evoissons regroupe 14 communes, 12 du canton de Conty, ainsi que Rogy et Fransures (canton d'Ailly sur Noye). Le 1^{er} Juin dernier, le syndicat mixte scolaire s'est réuni et a délibéré à l'unanimité pour une reprise par la Communauté de Communes du canton de Conty de la gestion à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il est donc nécessaire de délibérer pour :

- ⇒ confirmer cette dissolution et reprendre la gestion directe à compter du 1^{er} janvier 2011,
- ⇒ reprendre les personnels transférés (vacance d'emplois, création de postes),
- ⇒ reprendre les contrats signés avec les prestataires (cantine, photocopieur, extincteurs..., etc),
- ⇒ conventionner avec les communes de Fransures et Rogy pour formaliser leur participation financière.

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 34 voix pour, le Conseil Communautaire approuve la reprise en gestion directe de l'école de Conty, autorise le transfert du personnel et l'ouverture des postes correspondants ainsi que la reprise des contrats avec les différents prestataires et la passation d'une convention avec les communes de Fransures et Rogy pour formaliser leur participation financière.

II – Réorganisation du personnel pour le scolaire et périscolaire de Conty

Le Président rappelle, donc qu'au 1^{er} janvier 2011, le Syndicat Scolaire de la Selle et Evoissons sera dissout. Cela engendrera pour le service enfance jeunesse et scolaire une charge de travail importante (370 élèves, 15 classes, 300 enfants qui mangent à la cantine, des agents supplémentaires à gérer...). Aussi, une réorganisation de ce service a été proposée. Ce projet est passé devant le CTP (Comité Technique Paritaire) qui a émis un avis favorable. Il s'agit de créer un poste de coordinateur du périscolaire et de la cantine sur le site de Conty avec pour missions de gérer le temps du midi, de remplacer le directeur du périscolaire de Conty en cas de besoin, de proposer des projets d'aménagement de la base de loisirs et de développer des activités en direction des adolescents. Cela permettra de supprimer le poste actuel de directeur adjoint sur le périscolaire de Conty.

Après en avoir délibéré, par 5 abstentions et 30 voix pour, le Conseil Communautaire autorise le Président à créer le poste de coordinateur du périscolaire/cantine sur Conty.

Le Président annonce que le Comité Technique Paritaire s'est réuni le 10 septembre dernier pour élaborer le règlement intérieur de la Communauté de Communes. Il devenait nécessaire d'en avoir un. Un exemplaire sera envoyé aux membres du Conseil Communautaire pour être délibéré lors du prochain conseil.

III – Choix de maîtrise d'œuvre pour la création d'un équipement périscolaire et cantine à Namps-Maisnil

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur DESCOUTURES annonce qu'une consultation a été engagée pour choisir un architecte. Sept dossiers de candidature ont été reçus. Il propose de retenir la candidature de Monsieur BERTIAUX qui a fait l'offre la mieux disante. En effet, son taux de rémunération est de 6,8% du montant HT des travaux y compris la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination). Il est souhaitable que l'architecte travaille cet automne pour déposer un dossier de demande de DGE (Dotation Globale d'Equipement) pour le 15 décembre.

Après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention et 33 voix pour, le Conseil Communautaire retient l'offre de BERTIAUX.

Pour information, l'Etat a attribué une subvention DGE de 149 000 € pour l'extension de l'école de Loeuilly.

IV – ZAC du Bosquel : indemnité d'allongement de parcours pour les exploitants agricoles

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du canton de Conty a acquis 25 ha afin de faire des échanges avec des exploitants situés sur le périmètre de la ZAC. Le protocole prévoit le versement d'une indemnité d'allongement qui compense le fait que les parcelles échangées sont plus éloignées que les parcelles situées au Bosquel. Aussi, le Président propose d'attribuer une indemnité globale de 99 311,22 € détaillée comme suit :

- GAEC des Tilleuls : 30 162,75 €
- EARL MASCRE : 43 605,24 €
- Monsieur VANTHOURNOUT : 25 545,25 €

Cette indemnité est calculée à partir d'un barème élaboré par la Chambre d'Agriculture et tient compte du trajet à parcourir vers les nouvelles terres par rapport au temps de parcours actuel. Il est calculé à l'ha.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise l'attribution de ces indemnités d'allongement de parcours pour les exploitants agricoles.

Pour information, le diagnostic archéologique débute le 10 Octobre prochain.

V – Diverses délibérations

- Droit individuel à la formation (DIF)

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que tout agent, à temps complet, cumule sur 6 ans des heures de formation au titre du DIF dans la limite de 120 heures. Il

peut demander, à tout moment, et avec l'accord de l'employeur, à bénéficier de ce crédit. Si l'agent effectue cette formation en dehors du temps de travail, la collectivité est tenue de le rémunérer à hauteur de 50% du traitement indiciaire. Le Président a proposé au Comité Technique Paritaire que la formation au titre du DIF ait lieu pendant le temps de travail. Ses membres ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le principe d'exercice du DIF pendant le temps de travail dans les conditions suivantes : toute journée ou demi-journée de formation suivie dans le cadre du DIF ne donne droit ni à récupération ni à indemnités.

- Recours à un avocat

Le Président annonce qu'un agent, en désaccord avec sa notation, a décidé d'utiliser le recours au Tribunal Administratif. Aussi, le Président souhaite recourir à un cabinet d'avocat pour défendre ce dossier au tribunal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à avoir recours à un cabinet d'avocat et à régler les frais d'honoraires.

VI – Questions diverses

- Voirie travaux neufs 2010 : les travaux débutent à Monsures mardi 21 septembre pour une durée de 1 mois.
- Voirie travaux neufs et enduits 2011 : un courrier va être adressé aux communes dès la semaine prochaine afin de recenser les demandes. Celles-ci seront présentées en commission et les arbitrages se feront en fonction de critères budgétaires et techniques.
- Madame Fauquembergue demande au Président de s'exprimer sur l'article paru dans le Courrier Picard sur les tarifs des cantines. Il réaffirme que les chiffres énoncés sont faux. Pour ne citer qu'un exemple, le tarif de la cantine à Plachy en 2005, c'est-à-dire avant que la Communauté de Communes ne prenne la compétence scolaire, était de 3€56.

Les questions étant épuisées, le Président invite les membres du Conseil Communautaire à venir signer le registre des délibérations.

La séance est levée à 20h15

Le Président

J. BLEYAERT